



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie JOSSO, Première Adjointe, en l'absence de M. le Maire.

Présents : Joël BEAUGEARD ; Jacques BOURDIN ; Claire COURRAUD ; Sophie DE LIL ; Michel FOSSIER ; Christophe GATTEPAILLE ; Marie GAUTIER ; Sylvie GEFFRAY ; David GLOTIN ; Romane GRIÈRE ; Jean-Claude HERMANT ; Karine HERVY ; Marie JOSSO ; Hugues LEGENTILHOMME ; Nicolas LEJEUNE ; Adrienne SAGE ; Gilbert UM.

Procuration : Philippe BELLIOT donne procuration à Marie JOSSO ;

Secrétaires de séance : Karine HERVY et Gilbert UM.

Date de convocation : 27 mai 2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : Mme la Première Adjointe soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 29 avril 2019. Celui-ci n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

1/ GESTION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR LA PÉRIODE 2019-2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Mme Marie JOSSO, Première Adjointe, en charge de l'Enfance-Jeunesse, rappelle que la convention signée le 1^{er} septembre 2016 avec l'association « Les PEP 44 », désormais dénommée l'association « Les PEP Atlantique Anjou », pour la gestion des activités périscolaires et extrascolaires arrive à expiration le 31 août 2019.

Lors de la réunion du lundi 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un nouveau contrat de délégation de service public pour la période 2019-2022. A ce titre, une remise en

concurrence a été organisée afin de signer une nouvelle convention pour l'exercice de ces prestations à compter du 1^{er} septembre 2019.

L'avis de consultation a été envoyé à la publication le vendredi 22 mars 2019. La date limite de réception des offres était fixé au vendredi 26 avril. Deux plis ont été reçus en Mairie.

Des séances de négociation ont eu lieu le vendredi 17 mai avec chacun des candidats.

Mme Marie JOSSO, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, rappelle les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation :

- Pertinence du projet éducatif : 40%
- Montant de la participation financière communale nette sollicitée : 40%
- Suivi des activités : 20%

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de retenir Les PEP Atlantique - Anjou en tant que délégataire à compter du 1^{er} septembre 2019 et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public (DSP).

Ce choix repose sur les motifs suivants :

Les PEP Atlantique - Anjou ont présenté une offre de qualité répondant aux attentes de la collectivité exprimées dans le cahier des charges

Le projet éducatif est pertinent. Il présente un meilleur ancrage territorial que celui de Léo Lagrange.

Le compte d'exploitation prévisionnel fait état d'un budget d'exploitation annuel de 223 336,88 €, avec une participation financière communale de 76 722,88 €. L'offre des PEP est moins élevée financièrement que celle de Léo Lagrange Ouest. De surcroît, ce dernier semble sous-estimer les coûts afférents aux animations de la pause méridienne.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marie JOSSO, Première Adjointe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Valide** le choix des PEP Atlantique - Anjou comme délégataire du service public de gestion des activités périscolaires et extrascolaires ;
- **Approuve** la convention de délégation de service public confiant la gestion des activités périscolaires et extrascolaires à l'association « Les PEP Atlantique Anjou » dont le siège social est situé à Nantes (44) - 2, rue des Renards ;
- **Donne** délégation à M. le Maire, ou à son représentant, pour signer la convention considérée avec l'association « Les PEP Atlantique - Anjou » ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution,
- **Précise** que le contrat sera conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Mme Marie JOSSO, Première Adjointe, indique au Conseil Municipal que, compte tenu de la prochaine réouverture de la salle polyvalente, il est nécessaire de programmer des missions de nettoyage de ce bâtiment.

De plus, au regard des nécessités de service au restaurant scolaire, il est nécessaire de renforcer l'effectif durant la pause méridienne.

En outre, il convient d'actualiser le tableau des effectifs en supprimant des postes vacants à ce jour.

Mme la Première Adjointe propose donc au Conseil :

- la création d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 32h10 par semaine ;
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 32h00 par semaine ;
- la création de deux postes permanents d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 32h10 par semaine ;
- la création d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 31h30 par semaine ;
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 32h00 par semaine ;
- la suppression de deux postes permanents d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 30h30 par semaine ;
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique à raison de 32h00 par semaine ;
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique à raison de 30h30 par semaine ;
- la création d'un poste permanent d'Adjoint technique à raison de 29h50 par semaine ;
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique à raison de 29h00 par semaine ;
- la création d'un poste permanent d'Adjoint technique à raison de 19h10 par semaine ;
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique à raison de 18h00 par semaine ;
- le renouvellement de deux postes temporaires d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 6h20 par semaine pour une durée de dix mois à compter du 01/09/2019, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- le renouvellement d'un poste temporaire d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 5h40 par semaine pour une durée de dix mois à compter du 01/09/2019, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- la création d'un second poste temporaire d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 5h40 par semaine pour une durée de dix mois à compter du 01/09/2019, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2019-2020.

Il appartient au Conseil de délibérer afin de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Première Adjointe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'adopter les créations, suppressions et renouvellements d'emplois ainsi proposés ;
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **Indique** que la présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2019 ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget communal.

3/ FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-CHÂTEAU - SAINT GILDAS DES BOIS :

La composition du conseil communautaire de la Communauté de communes a fait l'objet d'un accord local pour la répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté de communes, fixant à

42 le nombre de sièges de conseillers communautaires. Cet accord local a été entériné par l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2015.

Lorsqu'un conseil communautaire doit être recomposé, la loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes : par application des dispositions de droit commun ou par accord local.

A défaut d'accord local, constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale, la composition du conseil communautaire s'effectuera selon des règles dites « de droit commun » (répartition proportionnelle, chaque commune dispose d'au moins un siège, aucune commune ne dispose plus de la moitié des sièges, des dispositions spécifiques concernent certaines catégories d'EPCI). Le nombre de siège de conseillers communautaires serait alors fixé à 34 sièges pour notre Communauté de communes.

En préparation du renouvellement du Conseil communautaire en 2020, les communes conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales doivent donc se prononcer avant le 31 août prochain si elles souhaitent maintenir une composition du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Simulation de répartition des sièges de conseillers communautaires selon le droit commun et selon un accord local à 42 sièges :

	Population municipale	Répartition actuelle	Droit commun	Différence	Accord local : 42 sièges
CROSSAC	2926	4	3	-1	4
DREFFEAC	2188	3	2	-1	3
GUENROUET	3335	4	3	-1	4
MISSILLAC	5271	6	5	-1	6
PONT CHÂTEAU	10666	11	11	+0	11
SAINT GILDAS DES BOIS	3776	5	4	-1	5
SAINTE ANNE SUR BRIVET	2984	4	3	-1	4
SAINTE REINE DE BRETAGNE	2353	3	2	-1	3
SEVERAC	1628	2	1	-1	2
TOTAL	35127	42	34	-8	42

Le bureau communautaire en date du 19 avril 2019 a décidé, conformément à la réglementation en vigueur, de maintenir un nombre maximum de conseillers communautaires, soit 42 sièges (+ 25 % par rapport à la règle de droit commun). En application de cet accord local, la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet disposerait de 4 Conseillers communautaires, contre 3 dans le cadre du droit commun.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cet accord local de répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château - St Gildas des Bois.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- **Adopte** le principe de mise en place d'un accord local de répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château - St Gildas des Bois ;
- **Décide** de fixer à 42 le nombre de sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - St Gildas des Bois, qui seront répartis de la manière suivante

<u>COMMUNES</u>	<u>NB DE SIEGES</u>	<u>POPULATION MUNICIPALE</u>
- Crossac :	4 sièges	(2.926 habitants)
- Drefféac :	3 sièges	(2.188 habitants)
- Guenrouët :	4 sièges	(3.335 habitants)
- Missillac :	6 sièges	(5.271 habitants)
- Pont-Château :	11 sièges	(10.666 habitants)
- St Gildas des Bois :	5 sièges	(3.776 habitants)
- Ste Anne sur Brivet :	4 sièges	(2.984 habitants)
- Ste Reine de Bretagne :	3 sièges	(2.353 habitants)
- Sévérac :	2 sièges	(1.628 habitants)

-		
TOTAL	42 sièges	(35.127 habitants)

4/ CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « BIEN VIEILLIR SUR LA COMMUNE »

Mme Marie JOSSO, Première Adjointe, rappelle les dispositions de l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales :

« Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. »

Mme Marie JOSSO propose donc de créer une commission extra-municipale « Bien vieillir sur la commune ». Composée d'élus municipaux, de professionnels des services aux personnes âgées et de représentants de la société civile, cette instance consultative présidée par le Maire serait chargée d'étudier l'adéquation de l'offre d'habitat seniors. Plus généralement, cette commission pourrait être associée aux réflexions sur les services aux personnes âgées.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marie JOSSO, Première Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer une commission extra-municipale « Bien vieillir sur la commune ».

5/ CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « MOBILITÉ, VOIES DOUCES »

Mme Marie JOSSO, Première Adjointe, propose également de créer une commission extra-municipale « Mobilité / voies douces ». Composée d'élus municipaux, de professionnels et de représentants de la

société civile, cette instance consultative présidée par le Maire serait chargée de veiller à sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes, mais aussi d'identifier des itinéraires adaptés.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marie JOSSO, Première Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer une commission extra-municipale « « Mobilité / voies douces » ».

6/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE OU DE SON REPRÉSENTANT

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Mme la Première Adjointe a signé les marchés ci-après :

Objet	Entreprise	Ville (Département)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Nouvelle école - signalétique - avenant gros-œuvre	Clément et Fils	St-Gildas-des-Bois - (44)	5 350,00 €	6 420,00 €
Etude de programmation - bâtiment 6 place de l'église	Vérifica	Nantes (44)	4 200,00 €	5 040,00 €
Réparation glissière métallique Pont Route de Dreffeac	Conseil Départemental de Loire-Atlantique	Nantes (44)	1 476,13 €	1 771,36 €
Accès béton désactivé	SAS PERIGAUD	Plessé (44)	1 762,50 €	2 115,00 €
Complément maîtrise d'œuvre - Aménagement rue des peupliers (parkings) - lotissement	BCG GEOMETRES	Savenay (44)	7 000,00 €	8 400,00 €
Changement stores Mairie	Thierry OHEIX	Sainte-Anne-sur-Brivet (44)	950,00 €	1 140,00 €
Lave-vaisselle porte frontale Salle polyvalente	BONNET THIRODE	La Montagne (44)	3 346,00 €	4 015,20 €
Total			19 788,63 €	23 746,36 €

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Communication** : Mme Marie JOSSO, Première Adjointe, indique que la mise en place d'un pack communication SMS par la collectivité est à l'étude. Les administrés pourraient s'y inscrire sur la base du volontariat. Ce dispositif leur permettrait d'être tenu informés des événements sur la commune : informations relatives à l'enfance - jeunesse, alertes, mesures de protection de la population...

Elle précise également qu'un film de présentation de la commune est en cours de tournage avec la société Rémi Valais Production (Guenrouët - 44).

- 2- **Tranquillité publique** : La collectivité envisage d'interdire l'accès aux véhicules à moteur aux abords de l'étang de La Couëronnais en vue de renforcer la sécurité des usagers de cette aire de loisirs.
- 3- **Nouvelle école** : Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, déclare que l'Etat a attribué une subvention de 257 918,59 € au titre de la Dotation d'Équipement des

Territoires Ruraux (DETR) 2019 pour le financement de la partie école primaire. Ce qui porte le total des subventions attribuées à la Commune à un montant de 1 127 918,59 € pour ce projet.

- 4- **Salle polyvalente** : M. Jacques BOURDIN, Adjoint à l'Urbanisme, indique que le sol sera refait la semaine prochaine. L'achèvement du chantier est prévu pour la fin juin. La Commission de sécurité devra ensuite effectuer une visite afin d'autoriser la réouverture du bâtiment.
- 5- **Voirie** : M. Christophe GATTEPAILLE, Conseiller Municipal Délégué à la Voirie, fait état des conclusions de la réunion de la Commission du samedi 25 mai 2019. La problématique de la sécurité a été abordée, notamment en ce qui concerne les villages de Hessin et de La Turcaudais.
- 6- **Mobilité** : M. Christophe GATTEPAILLE rappelle que la mise en place d'un réseau de points-stop de proximité est en cours d'expérimentation, en partenariat avec la Communauté de Communes, le Conseil de Développement et le Département.
- 7- **Manifestations, fêtes et cérémonies** :
 - Journée sur l'environnement : Le Conseil Municipal des Enfants a organisé cette animation le samedi 1^{er} juin, en partenariat avec les associations.
 - Tournoi des trois raquettes, forum des associations et fête de la musique : M. Joël BEAUGEARD, Adjoint aux Associations, indique que ces trois événements auront lieu le samedi 15 juin au complexe sportif.
- 8- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : Lundi 8 juillet 2019 à 20h30 (date transmise à titre indicatif et susceptible de modification).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Première Adjointe lève la séance à 22h10.

La Première Adjointe

Marie JOSSO

Philippe BELLINOT

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM